



Cotisations mensuelles 2025

	BASIC	INTÉGRAL	OPTIMUM
Individuelles			
moins de 30 ans	20€	39,20€	54,50€
de 30 à 59 ans	39,10€	72,70€	104,60€
de 60 à 69 ans	59,20€	111,80€	153,50€
70 ans et plus	78,60€	150,60€	206,50€



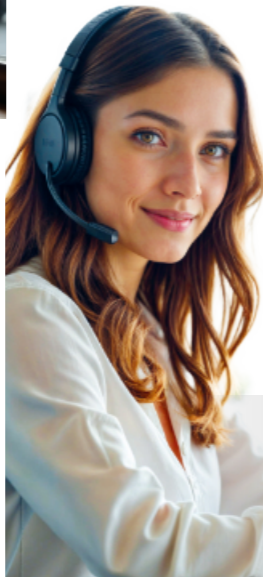
Famille

moins de 60 ans	87,80€	154,30€	220,80€
de 60 à 69 ans	100,90€	180,70€	255,60€
70 ans et plus	143,90€	260,40€	367,80€

Des services personnalisés et de haute qualité

Cristallisation des cotisations

La tranche d'âge à laquelle vous adhérez est figée. Une fois inscrit dans une tranche d'âge, celle-ci reste valable tout au long de votre contrat, quelle que soit l'évolution annuelle des tarifs.



Un accueil téléphonique humain et personnalisé

Chaque appel est pris en charge par un conseiller dédié, garantissant un suivi adapté à vos besoins.

Assistance Santé et Prévoyance 20H

Un accompagnement de proximité vous est assuré lors d'une hospitalisation non programmée. Pour en savoir plus, contactez le 05 49 34 82 42.

Le tiers payant

Sous certaines conditions, vous êtes dispensé d'avancer les frais médicaux auprès de la majorité des professionnels de santé.

Espace sécurisé en ligne

Accédez facilement à vos remboursements, cotisations et données administratives via un espace personnel protégé.

Une mutuelle accessible à tous

Régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, la MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT repose sur les principes de solidarité et d'entraide collective.

Les représentants sont élus par les adhérents, et les garanties sont établies par l'Assemblée Générale des membres participants.

Ouverte à tous, la MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT ne fixe aucune limite d'âge, n'exige ni questionnaire médical, ni droit d'entrée, et n'impose aucun délai de carence.

Vos dépenses de santé sont prises en charge dès le jour de votre adhésion.



UNE MUTUELLE POUR TOUS

- Accessible à tous, sans limite d'âge
- Aucune exigence de questionnaire médical
- Aucun droit d'entrée requis
- Sans délai de carence, avec prise en charge immédiate

Entraide • Solidarité • Conseil

Des valeurs à partager:
terre-fraternité.fr asafrance.fr entraide-defense.fr



5, rue du Havre 75008 Paris

☎ 01 43 87 43 65

Fax: 01 44 70 90 65

contact@mutuelle-combattant.com

mutuelle-combattant.com

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi
De 9h à 12h et de 13h à 17h

SIREN : 784 360 661 - Organisme substitué auprès de la MIE

Mutuelle santé ouverte à tous !



UNIQUE !

Tranche d'âge figée à l'adhésion grâce à la cristallisation des cotisations.

INCLUS
Une assistance 20h incluse en cas d'hospitalisation non programmée.
Renseignements à l'intérieur

BASIC - INTÉGRAL - OPTIMUM Prestations & Cotisations 2025



5, rue du Havre 75008 Paris

☎ 01 43 87 43 65

contact@mutuelle-combattant.com

mutuelle-combattant.com

Nos prestations

	PART SÉCURITÉ SOCIALE	BASIC
Soins courants		
Honoraires médicaux généralistes et spécialistes (y compris franchises K ≥ 60€ ou montant ≥ 120€)	70%	Si OPTAM (1) 125% sinon 105%
Honoraires paramédicaux (infirmier, kiné...)	60%	40%
Analyses et examens de laboratoire	60%	40%
Imagerie médicale	70%	Si OPTAM (1) 125% sinon 105%
Médicaments	15%, 30% ou 65%	85%, 70% ou 35%
Actes de chirurgie, d'anesthésie, d'échographie, actes techniques médicaux (hors hospitalisation)	70%	Si OPTAM (1) 125% sinon 105%
Médecines Alternatives et Complémentaires (3)		Forfait annuel et global plafonné à 80€/an
- Diététicien, podologue, pédicure, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, psychomotricien, psychothérapeute, psychologue, sophrologue, naturopathe, ethiopate	-	(ce forfait annuel comprend le remboursement des soins de médecine douce et/ou le financement du séjour « Jeûne et randonnée » en fonction des frais engagés)
- Séjour « Jeûne et Randonnée »	-	
Hospitalisation: Médecine, Chirurgie, Odontologie, Psychiatrie, Maison de repos, Maternité		
Forfait Journalier Hospitalier	-	Frais réels (2)
Forfait Patient Urgence	-	Frais réels (2)
Honoraires	80%	Si OPTAM (1) 115% sinon 95%
Frais de séjour	80%	20%
Franchises actes techniques: (K ≥ 60€ ou montant ≥ 120€)	80%	Si OPTAM (1) 115% sinon 95%
Chambre particulière	-	40€ par jour Maxi 30 jours par an
Frais accompagnement (enfant de moins de 14 ans)	-	40€ par jour Maxi 30 jours par an
Transport remboursé par la sécurité sociale	65%	35%
Dentaire		
Panier 100% « reste à charge zéro »: soins et prothèses	-	Frais réels (2)
Panier « reste à charge maîtrisé »	70%	55%
Panier « tarifs libres »	70%	130% Maxi 2000€/an
Orthodontie remboursée par la sécurité sociale	100%	25% Maxi 1000€/an
Orthodontie non remboursée par la sécurité sociale	-	-
Prothèse non remboursée par la sécurité sociale	-	-
Parodontologie / prophylaxie non remboursée par la sécurité sociale	-	-
Implantologie non remboursée par la sécurité sociale (par implant)	-	200€ Maxi 1000€/an
Matériel médical		
Petit appareillage (Attelle, Cheville...)	60%	40%
Grand appareillage (prothèses oculaires, orthoprothèse, fauteuil roulant)	100%	250€/an
Orthopédie	60% ou 100%	40% ou 0%
Aides auditives		
Classe 1 Panier « reste à charge zéro »	-	Frais réels (2)
Classe 2 Panier « tarifs libres » (6)	60%	40% + 350€ par oreille
Optique (4)		
Classe A Panier « reste à charge zéro » monture + verres	-	Frais réels (2)
Classe B Panier « tarifs libres » (5)	% variable	Ticket modérateur + 200€ (max 100€ monture)
Optique refusée par la sécurité sociale y compris lentilles	-	-
Acte chirurgical (par œil)	-	100€/an
Cure thermale acceptée par la sécurité sociale		
Forfait global pour honoraire, traitement thermal, hébergement, transport (sur présentation des justificatifs des frais réels)	-	70€/an
Actes de prévention		
Détartrage annuel complet	70%	30%
Ostéodensitométrie acceptée par la sécurité sociale (1 fois / an)	70%	30%
Ostéodensitométrie refusée par la sécurité sociale	-	-
Vaccins pris en charge par la sécurité sociale	65% ou 100%	35% ou 0%
Vaccins non pris en charge par la sécurité sociale (7)	-	-
Sevrage tabagique (7)	-	30€/an
Divers		
Assistance à domicile / Tiers-payant général / Télétransmission selon départements	-	OUI

Les pourcentages sont calculés à partir du taux pris en charge par la Sécurité Sociale. Pour connaître le pourcentage total, il faut additionner la part Sécurité Sociale et la garantie choisie.

(1) OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée. Les médecins adhérents à ces options se sont engagés à limiter leurs dépassements d'honoraires. Les médecins non adhérents à ces options ne peuvent être remboursés à plus de 200% de la base de remboursement de la sécurité sociale dans le cadre du contrat responsable, régime obligatoire inclus.

(2) Frais réels : Tels que définis réglementairement. Les soins et prothèses dentaires 100% santé ainsi que les équipements d'optique médicale 100% santé et les aides auditives 100% santé sont remboursés intégralement dans la limite des prix limites de vente ou honoraires limites de ventes fixées par arrêté.

Si le professionnel de santé dépasse ces prix ou honoraires limites de vente, les montants dépassant les prix ou honoraires limites de vente restent à votre charge. Prise en charge sécurité sociale et mutuelle limitée à 1700€ par aide auditive.

(3) Si professionnel diplômé selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur et inscrit au registre officiel de leur profession - ex : ADELI, RNE...)

(4) le remboursement est annuel pour les assurés jusqu'à 16 ans et par période de 24 mois pour les plus de 16 ans sauf changement de la vision : remboursement annuel dans ce cas l'évolution de la vue peut être constatée par prescription médicale ou par un opticien. La période de 24 mois est calculée à compter de la date d'acquisition de l'équipement.

(5) les équipements mixtes comprenant des verres ou montures 100% santé et des verres ou montures à tarifs libres sont remboursés intégralement pour les parties d'équipement relevant du 100% santé (dans la limite du prix de vente) et dans le cadre du forfait correspondant pour les équipements relevant du tarif libre déduction faite du coût de la partie de l'équipement 100% santé. Les équipements à tarifs libres comprenant des verres de type différent font l'objet d'un remboursement calculé selon la formule : (remboursement équipement verres de type A+ remboursement équipement verres de type B)/2.

(6) Limite à un équipement par oreille tous les 4 ans à compter de la date du dernier achat d'équipement en tenant compte des 4 années antérieures.

(7) Prescrit et inscrit au Vidal consultable sur internet.

INTEGRAL

Si OPTAM (1) 175% sinon 130%	
50%	
50%	
Si OPTAM (1) 175% sinon 130%	
85%, 70% ou 35%	
Si OPTAM (1) 175% sinon 130%	
Forfait annuel et global plafonné à 90€/an	
(ce forfait annuel comprend le remboursement des soins de médecine douce et/ou le financement du séjour « Jeûne et randonnée » en fonction des frais engagés)	
Frais réels (2)	
Frais réels (2)	
Si OPTAM (1) 165% sinon 120%	
50%	
Si OPTAM (1) 165% sinon 120%	
60€ par jour Maxi 30 jours par an	
60€ par jour Maxi 30 jours par an	
35%	
Frais réels (2)	
100%	
150% Maxi 2600€/an	
100% Maxi 1500€/an	
50€/an	
150% Maxi 1500€/an	
300€/an	
250% Maxi 1500€/an	
60%	
300€/an	
40% ou 0% + 400€/an	
Frais réels (2)	
40% + 400€ par oreille	
Frais réels (2)	
Ticket modérateur + 250€ (max 100€ monture)	
250€/2 ans	
200€/an	
150€/an	
50%	
50%	
50€/an	
35% ou 0%	
50€/an	
50€/an	
OUI	

OPTIMUM

Si OPTAM (1) 195% sinon 130%	
130%	
130%	
Si OPTAM (1) 195% sinon 130%	
85%, 70% ou 35%	
Si OPTAM (1) 195% sinon 130%	
Forfait annuel et global plafonné à 100€/an	
(ce forfait annuel comprend le remboursement des soins de médecine douce et/ou le financement du séjour « Jeûne et randonnée » en fonction des frais engagés)	
Frais réels (2)	
Frais réels (2)	
Si OPTAM (1) 185% sinon 120%	
100%	
Si OPTAM (1) 185% sinon 120%	
80€ par jour Maxi 30 jours par an	
80€ par jour Maxi 30 jours par an	
35%	
Frais réels (2)	
150%	
300% Maxi 3100€/an	
200% Maxi 2000€/an	
200€/an	
300% Maxi 2000€/an	
400€/an	
300% Maxi 1500€/an	
135%	
400€/an	
40% ou 0% + 500€/an	
Frais réels (2)	
40% + 500€ par oreille	
Frais réels (2)	
Ticket modérateur + 350€ (max 100€ monture)	
400€/2 ans	
300€/an	
300€/an	
100%	
100%	
80€/an	
35% ou 0%	
80€/an	
80€/an	
OUI	